Au fil des années, le mois de novembre s'est installé comme étant celui de la photo.

Invités par Reg'Arts, association échirolloise des arts visuels, l'occasion nous est donnée de sensibiliser le monde de la création à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur. Parallèlement, nous emboîtons le pas à la Maison de l'Image de Grenoble en faisant partie intégrante du Mois de la Photo 2022.

Historiquement, l'UPP est l'association qui a porté sur les fonts baptismaux la loi Lang du 3 juillet 1985 reconnaissant comme œuvre de l'esprit toute photographie. Les photographes sont des auteurs à part entière qui, dorénavant peuvent se prévaloir d'un droit patrimonial pour une digne rémunération de l'exploitation de leurs photos, et d'un droit moral correspondant au respect de la signature de l'auteur.

Cette loi, dont l'inspiration initiale nous vient de Beaumarchais, est un patrimoine national. C'est pourquoi, j'ai souhaité convoquer les confrères et consœurs de notre région, chacun proposant une œuvre dont la seule contrainte est d'exposer dans un format à la française.

Pour faire face aux pillages incessants des GAFAM, faisons vivre cette loi qui, certes, s'adressant aux photographes, doit aussi infuser toutes les autres disciplines artistiques. La France a toujours eu un temps d'avance pour défendre ses créateurs et la conjonction d'autres associations gérant des patrimoines d'auteurs, telle que la SAIF, dont les courageux présidents portent la bonne parole de la propriété artistique, à la française, en Europe.

